

Nombre de membres composant

le Conseil Municipal.....45

Membres en exercice45

Présent.e.s ou représenté.e.s
à la séance45

Excusé.e.s 00

Absent.e.s 00

Délibération n°2020-09-03-F

Demande de garantie d'emprunt SEQENS
pour l'acquisition en VEFA de 17 logements
16-18 avenue de Stalingrad

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **TRENTE SEPTEMBRE**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **VINGT DEUX SEPTEMBRE**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M.CORNELIS, Mme FENASSE, M.SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M.LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M.MORA, Mme LELU, M.DAMIANI, Mme BENZIANE, M.GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M.BRUNET, Mme MAFFRE BOUCLET, M.MALLERIN, Mme GAUTHIER, M.CHAMPETIER, M.CLERGET, Mme LARABI, M.LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M.MULLER, M.DAUMONT LEROUX, M.BATTAL, Mme SAINT-GAL, Mme JANIAUX, M.RISPAL, M.NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M.MATHIEU, M.BERTRAND, M.LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M.BEDOURET, Mme CAZALS

EXCUSE.E.S – REPRESENTES

M.MALLERIN (à partir du point 16)	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme MICHEL	a donné mandat à	M.ORJEBIN
M.GUYOT	a donné mandat à	M.LECOQ
Mme INDJA	a donné mandat à	Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU la demande formulée par SEQENS tendant à obtenir la garantie de la Commune pour la réalisation de 17 logements PLAI-PLS-PLUS-PHB dans un patrimoine immobilier de 17 logements sis 16-18 avenue de Stalingrad à Fontenay-sous-Bois,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU le contrat de prêt n°112411 en annexe signé entre SEQENS (Société Anonyme d'Habitations à loyer modéré) et la Caisse des Dépôts et Consignations,

SUR AVIS de la Commission des finances,

A LA MAJORITE DECIDE

Par 38 voix pour M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M.CORNELIS, Mme FENASSE, M.SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M.LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M.MORA, Mme LELU, M.DAMIANI, Mme BENZIANE, M.GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M.BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M.MALLERIN, Mme GAUTHIER, M.CHAMPETIER, M.CLERGET, Mme LARABI, M.LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M.MULLER, Mme DAUMONT-LEROUX, M.BATTAL, Mme SAINT-GAL, Mme JANIAUX, M.RISPAL, M.NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, M.BEDOURET, Mme CAZALS

Par 7 abstentions Mme CHAMBRE-MARTIN, M.MATHIEU, M.GUYOT, Mme INDJA, M.BERTRAND, M.LECOQ, Mme AMSELLEM-SIMONNET

Article 1 : d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2.058.245,00 € (DEUX MILLIONS CINQUANTE HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE-CINQ EUROS) souscrit par SEQENS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°112411 constitué de 6 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 17 logements PLAI-PLS-PLUS-PHB avenue de Stalingrad.

Article 2 : les caractéristiques de l'accord de principe sont les suivantes :

Montant du prêt PLAI : 439.461 €

Durée de la périodicité de préfinancement : 24 mois

Durée de la période d'amortissement : 40 ans

Amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)

Index : Livret A

Montant du prêt PLAI foncier : 271.598 €
Durée de la périodicité de préfinancement : 24 mois
Durée de la période d'amortissement : 60 ans
Amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)

Index : Livret A

Montant du prêt PLS : 986.543 €
Durée de la périodicité de préfinancement : 24 mois
Durée de la période d'amortissement : 30 ans
Amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
Index : Livret A

Montant du prêt PLUS : 112.267 €
Durée de la périodicité de préfinancement : 24 mois
Durée de la période d'amortissement : 40 ans
Amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
Index : Livret A - Montant du prêt PLUS FONCIER : 95.376 €
Durée de la périodicité de préfinancement : 24 mois
Durée de la période d'amortissement : 60 ans
Amortissement : Echéance prioritaire (intérêts différés)
Index : Livret A

Montant du prêt PHB 2.0 tranche 2018 : 153.000 €

Phase d'amortissement 1 :

- Durée du différé d'amortissement : 240 mois
- Durée 20 ans
- Amortissement : amortissement prioritaire
- Index : Taux fixe
-

Phase d'amortissement 2 :

- Durée 20 ans
- Amortissement : amortissement prioritaire
- Index : Livret A
-

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à SEQENS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : d'autoriser le Maire ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et SEQENS.

Article 6 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les contrats et la convention de garanties d'emprunt précisant la contrepartie des droits de réservation et de désignation.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 6 OCT. 2020
Publication
le 6 OCT. 2020
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,

